

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DLH 49 Subvention (15.000 euros) à la Fédération du Logement de Paris (11e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 relatif à la signature de la convention annuelle entre la Ville et l'association, fixant également l'attribution au titre de 2019 d'une subvention à l'association la Fédération du Logement de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et l'Association FLP, relative à l'attribution d'une subvention à cette dernière au titre de l'année 2019.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association la Fédération du Logement de Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville de Paris, exercice 2019, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO